

APPEL pour une révision de  
la Constitution qui ait du souffle !  
Case postale 3648  
1002 Lausanne  
Tél. : 021/345.36.40

PROCES-VERBAL DE LA RENCONTRE DU VENDREDI 9 AVRIL 1999 A 17 H. 30  
AU BUFFET DE LA GARE (GRAND SALON)

1. Accueil et introduction

Il y a 37 présents et 6 excusés. L'ordre du jour proposé convient. Est donné un état des nouveaux contacts pris et des résultats obtenus :

- avec la presse, l'article demandé par Mme Tauxe pour 24 Heures paraîtra le lendemain de la présente rencontre sous la signature de 7 constituants signataires de l'APPEL ; un téléphone du journal Le Courrier devrait permettre à ce lectorat de connaître l'état de nos travaux ;
- des discussions très informelles et très positives ont eu lieu sur le sens et sur les projets de l'APPEL, en particulier avec MM. Leuba et Zisyadis ;
- deux réunions du Bureau provisoire de l'Assemblée constituante, d'abord en compagnie des représentants des différentes listes, puis avec les membres pressentis du futur Comité de pilotage de l'Assemblée constituante (COPAC) ont très largement permis de faire partager nos préoccupations et intentions ;
- il en a été de même à l'occasion de deux rencontres avec les représentants des différentes listes ayant eu des élues et des élus.

2. Déroulement de la séance du 14 avril 1999

- Le COPAC se composera de 11 personnes permettant d'y représenter toutes les sensibilités, même numériquement modestes, un effort ayant été fait par les représentants des listes les plus nombreuses dans ce sens, en acceptant un calcul surproportionnel en faveur des plus petites listes.
- La présidence du COPAC sera assurée selon un tournoi très souple par M. Perdrix, Mme Jaggi et M. Leuba, aussitôt que l'Assemblée constituante les aura élus à cette charge présidentielle commune ;
- La commission de planification des travaux de l'Assemblée constituante (au-delà de la prochaine séance) et du règlement interne comprendra vraisemblablement 23 membres ; comme pour le COPAC le même type d'effort en faveur des petites listes a été consenti et le nombre des participants a été porté dans le même esprit d'un nombre initialement proposé de 15 jusqu'à 23. Ce ne sera malheureusement pas suffisant pour accueillir la totalité des intéressés, M. Pillonnel n'y ayant pas pu trouver place malheureusement, ce qui donne lieu à une discussion dont ressort que, par principe démocratique, il maintient sa candidature afin de remettre en discussion le consensus « à la vaudoise » ; plusieurs participants à la rencontre

émettent en revanche l'opinion selon laquelle ce consensus-là n'est justement pas « à la vaudoise » : il y a certes eu un intense travail de préparation, mais dans le but d'éviter des « guéguerres » et de donner au contraire une image sereine et digne de l'assemblée dès qu'elle se dotera d'organes et organisera son travail ; de plus cette préparation ne s'est pas déroulée en catimini, mais cartes sur table.

- La question de la cérémonie d'investiture donne également lieu à un débat ; les points de vue vont de la nécessité d'un moment tout à fait solennel jusqu'à l'opinion qu'il vaut mieux se passer d'un tel événement (quitte à ignorer ou à faire abroger le contenu du décret du Grand conseil sur ce point). M. Keshavjee propose, après avoir tenu une discussion avec des élues et élus proposés par les Eglises, de découpler la cérémonie et la deuxième séance de travail ; elles se tiendraient successivement le même jour, précédées par des moments de type religieux mis sur pied à titre privé entre les constituants qui le désirent ; la cérémonie, sobre et pas trop longue, comprendrait surtout la lecture de textes, religieux et laïques, proposés par les différents participants, et des chants d'enfants (afin de désigner symboliquement la vocation principale de la Constitution à écrire : pour les générations futures).

### 3. Suite des travaux de l'Assemblée constituante après le 14 avril

L'idée est que la commission de planification et du règlement, peut être répartie en deux sous-commissions correspondantes dans un premier temps, rapporte dans un délai de deux mois au maximum. De cette façon, l'assemblée plénière pourrait se réunir pour la cérémonie et pour la deuxième séance de travail à la mi-juin environ et, si les propositions de l'APPEL sont retenues, tenir une double journée de travail pour entamer la démarche participative par un « remue-méninges » (brainstorming) destiné à exprimer, lister et sélectionner les principales opportunités, les plus grande forces et les plus grandes faiblesses de la situation du canton, les préoccupations les plus critiques, les 5 valeurs les plus positives, les 3 valeurs les plus négatives (antivaleurs) des membres de l'assemblée, les missions essentielles à confier au gouvernement et à l'administration ainsi que les missions plus contingentes.

Il appartiendra au COPAC en tout cas de préparer la cérémonie et la deuxième séance, de suivre à la procédure de nomination du secrétaire pour faire une proposition à l'assemblée dès que possible et d'examiner le budget alloué à la Constituante sur la base de l'évolution des idées sur l'organisation des travaux (notamment compte tenu de l'avancement des délibérations de la commission de planification et du règlement).

Proposition est faite par M. Benjamin de soumettre à l'assemblée le 14 avril (sous le point des divers) de renoncer au jeton de présence de cette première séance en faveur de l'action de la Chaîne du Bonheur pour le Kosovo. La question sera soumise aux différents autres réunions préalables de constituantes et de constituants, pour voir si cela rencontre un bon accueil ; sinon une telle proposition, quoique bien reçue par les présents, serait périlleuse pour l'image de la Constituante. Le futur COPAC, qui se voit le 14 avril à 13 h. 30, juste avant la première séance, fera alors le point de cette question.

### 4. Suite des activités de l'APPEL

Il s'agit essentiellement d'une question de communication. Mme Chapuis propose la rédaction d'une sorte de « gazette » (sous la forme d'une « newsletter ») à envoyer à tous les « appelants » et à rédiger à un rythme correspondant à l'avancement des travaux de l'assemblée. Dès la première édition, qui devrait comprendre et compléter

l'article de 24 Heures auquel il a été fait allusion plus haut, il conviendra de rappeler la demande de fonds complémentaire (montant indicatif : Fr. 150.- pour les élues et élus, Fr. 20.- à Fr. 30.- pour les signataires non élus). En sus, une journée pourrait être prévue avec là aussi tous les signataires, constituants ou non, un peu plus tard.

M. Dominique Renaud donne l'état de la question en ce qui concerne le site internet qui se met sur pied. Il y a introduit les documents de base, comme le texte de l'APPEL lui-même, et se prépare à y ajouter notamment certains articles de presse. Ne pas hésiter à lui adresser par courrier électronique ([dominique.renaud@swissonline.ch](mailto:dominique.renaud@swissonline.ch)) les documents ou prises de position des appelants ; il y aura en outre un forum de discussion et des renvois à divers sites utiles, comme celui de l'Etat de Vaud (qui comporte déjà un sous-site relatif à la Constitution. Le site de l'APPEL pourra être atteint sous la référence [www.appel-vd.ch](http://www.appel-vd.ch)).

**La prochaine rencontre de l'APPEL est provisoirement fixée au vendredi 21 mai 1999 au Buffet de la gare de Lausanne (Grand Salon), à 17 h. 30**, sous réserve d'un changement de date que pourrait nécessiter l'état d'avancement des travaux de la Constituante et malgré le fait qu'il s'agit là de la veille du dimanche de Pentecôte (car en mai les dates sont difficiles à trouver !).

LR/10.4.99

Annexe : liste des constituantes et constituants signataires de l'APPEL